

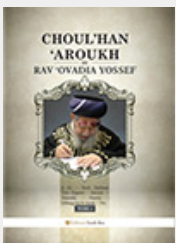


## Traité Méguila

### Michna 5 - Chapitre 2

כל היום כשר לקרות את המגילה, ולקריאת ההלל, ולתקיעת שופר, ולנטילת לולב, ולתפילת המוספין, ולמוספין, ולווידוי הפרים, ולווידוי המעשר, ולווידוי יום הכיפורים, לסמיכה, ולשחיטה, לתנופה, להגשה, לקמיצה ולהקטרה, למליקה, לקבלה, ולהזיה, להשקאת סוטה, ולעריפת העגלה, ולטהר את המצורע.

Toute la journée est valable pour la lecture de la Méguila, pour la récitation du Hallel, pour la sonnerie du Chofar, pour prendre le Loulav, faire la prière de Moussaf, pour offrir les sacrifices additionnels, pour la confession qui accompagne le taureau d'expiation, ou celle que l'on fait en offrant la [deuxième] dîme, ou encore celle que l'on récite à Yom Kippour, pour l'imposition des mains, pour l'abattage, pour le balancement, pour l'apport [de l'offrande de farine], le prélèvement d'une poignée de farine et l'encensement, pour briser la nuque [d'un oiseau], pour recueillir [le sang], pour asperger, pour faire boire une femme Sota (soupçonnée d'adultère), pour briser la nuque de la génisse ou pour la purification d'un lépreux.



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)